



**TC • LA SALLAZ**  
**DIRECTIVES – COVID-19**

**Valables dès le 6 juin 2020**

---

**Les présentes directives ont été émises en conformité de celles de Swiss Tennis.**

## **1. Mesures clubs & centres**

### **1.1. Personne mandatée COVID-19**

La personne mandatée COVID-19 pour le TC La Sallaz est :

Sarah Meyer  
[secretaire@tc-lasallaz.ch](mailto:secretaire@tc-lasallaz.ch)

### **1.2. Règles d'hygiène et nettoyage**

Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes :

- du produit désinfectant est mis à disposition des membres sur le court pour que chacun désinfecte les bancs ou tout objet ou surface touché à la fin du jeu ;
- les WC, vestiaires, douches, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés par notre femme de ménage ;
- du produit désinfectant pour les mains et pour les surfaces, ainsi que du papier ménage, est mis à disposition dans les WC
- les poubelles sont retirées ou fermées ;

### **1.3. Éloignement social**

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m<sup>2</sup> par personne ; pas de contact physique).

Il peut y avoir une personne par 10 m<sup>2</sup> sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

- les bancs ou les chaises des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres ;
- sur certains courts il y aura qu'un seul banc à disposition avec un traçage par des scotches pour délimiter l'endroit où s'asseoir pour que la distance de 2 mètres soit respectée

- des bancs sans dossier sont mis à disposition sur les terrains pour faciliter la désinfection ;
- un système de réservation des courts est disponible (voir aussi 1.5) ;
- **les doubles sont autorisés ;**
- la session de jeu dure 55 minutes (p. ex. : 16h00 – 16h55), étant entendu qu'à son issue les joueurs doivent avoir balayé les courts et désinfecté les surfaces utilisées ;
- les membres ne peuvent pas réserver avec un invité (afin d'assurer la traçabilité de l'infection) ;
- interdiction formelle d'utiliser l'identifiant d'un autre membre du club ou de réserver avec un membre qui ne vient pas réellement jouer, ceci pour assurer la traçabilité en cas de demande des autorités sanitaires.

#### 1.4. Taille maximale des groupes et utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à trente personnes conformément aux directives officielles et les installations sont utilisées en conséquence :

- les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés à l'intérieur de chaque courts (pas plus d'une personne par 10 m<sup>2</sup>) ;
- les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur, WC, vestiaires, douches et machines à boissons, autres parties communes (pas plus de deux personnes à la fois dans les vestiaires et respect des distanciations sociales à l'intérieur des autres parties communes) ;
- la salle commune du clubhouse reste fermée ;
- aucune restauration au sein du club.

#### 1.5. Enregistrement et traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes :

- la réservation se fait par le système plugin lequel est accessible uniquement par les membres du club ;
- **interdiction de jouer avec un invité ;**
- **interdiction formelle d'utiliser l'identifiant d'un autre membre du club ou de réserver avec un membre qui ne vient pas réellement jouer, ceci pour assurer la traçabilité en cas de demande des autorités sanitaires.**

#### 1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

#### 1.7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Les nouvelles mesures de protection du TC La Sallaz ont été communiquées le 1<sup>er</sup> juin 2020 aux membres du club par e-mail et sur le site Internet du club.

L'affiche de l'OFSP a été collée sur la vitre du clubhouse afin qu'elle soit visible de l'extérieur.

De plus, l'affiche de Swiss Tennis « Voici comment nous protéger dans le club/centre de tennis » a été placardée également sur la vitre du clubhouse afin qu'elle soit visible de l'extérieur.

## 2. Mesures pour les joueurs de tennis

### 2.1. Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club.

Par la réservation et la confirmation du court, le membre accepte les mesures de protection définies. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

- les membres sont rendus attentifs à cela spécialement lors de l'envoi de l'e-mail avec les directives ;
- des contrôles inopinés seront effectués par les membres du Comité ;
- en cas de non-respect des directives, le comité peut prononcer des sanctions telles qu'un rappel à l'ordre, une suspension du club pour une durée d'un mois ou encore l'exclusion du club.

Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

- le professeur de tennis est en droit d'exclure un enfant du cours de tennis dans le cas où il ne respecte pas les mesures malgré des mises en garde ;
- le professeur se réserve le droit de refuser un participant au cours si ce dernier présente des signes de maladie.

### 2.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

- du liquide hydroalcoolique est mis à disposition à l'entrée des courts. **Les membres sont cependant invités à prendre avec eux de quoi se désinfecter les mains dans la mesure du possible** ;
- on renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie ;
- les joueurs n'échangent aucun objet ;
- les joueurs de tennis amènent leurs propres balles ;
- pour éviter une éventuelle contamination par les balles, il est recommandé d'utiliser des balles neuves à chaque fois qu'on joue. Chaque joueur peut avoir ses propres balles marquées. On évite ainsi de toucher avec la main les balles

- de quelqu'un d'autre. On ne sert qu'avec ses propres balles. On peut redonner au partenaire les balles qui ne sont pas les nôtres avec le pied ou la raquette ;
- **chacun ramène ses détritrus à la maison.**

### 2.3. Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts en avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel des chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux.

Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés avec les données personnelles. Ces mesures sont assurées par les mesures suivantes :

- la réservation se fait par le système plugin sur lequel les données personnelles sont toutes répertoriées ;
- **les joueurs de tennis ne peuvent pas entrer sur l'installation plus de 5 minutes avant leur temps de jeu ;**
- **les joueurs de tennis doivent avoir quitté l'installation au plus tard 5 minutes avant l'heure de jeu suivante.**

### 2.4. Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

Les règles d'éloignement social (10 m<sup>2</sup> par personne et/ou distance minimale de deux mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.

Les membres sont priés d'éviter les transports publics dans la mesure du possible.

## **3. Mesures pour l'enseignement du tennis**

### 3.1. Responsabilité

Acceptation par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club.

Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

- les cours de tennis juniors et adultes se dérouleront par groupes de 4 personnes maximum en plus du professeur de tennis.

### 3.2. Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis.

Le respect des consignes de 10 m<sup>2</sup> par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis :

- un maximum de 5 personnes par court pour les cours juniors et adultes est autorisé.

### 3.3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club.

Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à disposition de leurs clients une quantité suffisante de désinfectant (fourni par le club).

Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.

Les élèves ne toucheront pas les paniers de balles mais rassembleront les balles au milieu du court pour que le professeur puisse ensuite les mettre dans le panier de balles.

### 3.4. Entraînements interclubs

Les entraînements interclubs peuvent reprendre. Les règles de distanciation sociale, d'hygiène et de nombre de personnes par terrain (pas plus d'une personne par 10 m<sup>2</sup>) doivent être respectées.

**Le capitaine de chaque équipe est responsable du respect de ces règles.**

**Le club se réserve le droit d'interdire les entraînements d'une ou l'autre des équipes s'il constate que les règles ne sont pas respectées.**

### 3.5. Information des clients

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club.

Les clients ont été informés de toutes les règles de conduites par e-mail et sur le site Internet du club.

Ce document a été établi par le TC La Sallaz :

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres et clients.

Sarah Meyer (personne mandatée COVID-19), le 6 mai 2020, mis à jour le 1<sup>er</sup> juin 2020